



L'Association des
femmes autochtones
du Canada

Native Women's
Association of Canada

**HONORER NOTRE PASSÉ,
FAÇONNER NOTRE AVENIR**

Vote

VOTING GUIDE

**Liste de vérification
des électeurs**



Liste de vérification des électeurs

Au Canada, les élections fédérales représentent l'occasion d'exprimer votre droit démocratique le plus fondamental. Cependant, le processus de vote peut être intimidant et peut dissuader les électeurs intéressés de voter. Pour encourager une plus grande participation au processus électoral, l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) a saisi l'occasion de créer une liste de vérification des électeurs/électrices afin d'appuyer les femmes, les filles, les personnes bispirituelles, transgenres et de diverses identités de genre autochtones qui cherchent à voter aux prochaines élections fédérales.

UN MOIS AVANT LES ÉLECTIONS.

✓ Pour voter lors d'une élection fédérale, vous devez vous assurer que vous êtes habilité à voter :

- Être citoyen canadien
- Avoir au moins 18 ans le jour de l'élection.
- Pouvoir prouver votre identité et votre adresse.

✓ Assurez-vous d'être inscrit sur les listes électorales en visitant le [Service d'inscription en ligne des électeurs d'Élections Canada](#). Cette ressource peut être utilisée pour :

- Vérifiez si vous êtes inscrit sur les listes électorales;
- Mettez à jour l'adresse sur votre inscription électorale;
- Inscrivez-vous pour voter.

✓ Si vous **n'êtes pas** inscrit pour voter, vous pouvez vous inscrire :

- En utilisant le service d'inscription des électeurs en ligne (inscription électronique) à elections.ca
- Dans n'importe quel bureau d'Élections Canada (des délais appliquent)
- Au bureau de vote le jour des élections.

✓ Déterminez comment vous allez voter, les options actuelles comprennent :

- Le jour de l'élection en vous rendant à votre bureau de vote assigné.
- Aux bureaux de vote par anticipation.
- À un bureau d'Élections Canada
- Par la poste (des délais appliquent)

✓ **Si vous votez par la poste.¹**

- Remplissez et imprimez le formulaire de demande d'inscription et de bulletin de vote spécial au bureau d'Élections Canada, en appelant Élections Canada (1-800-463-6868) ou en ligne.
- Envoyez à Élections Canada votre formulaire dûment rempli, accompagné d'une copie de votre pièce d'identité et de votre adresse.
- Vérifiez régulièrement votre boîte aux lettres pour votre trousse de vote d'Élections Canada.
- Marquez votre bulletin de vote et renvoyez-le à Élections Canada, en vous assurant qu'il soit reçu avant 18 heures le jour des élections.

¹ **Une fois que votre demande de vote par la poste est acceptée, le vote par la poste sera votre seule façon de voter dans cette élection.**



UNE SEMAINE AVANT LES ÉLECTIONS.

✓ Trouvez votre bureau de vote, cette information peut être trouvée en :

- Vérifiant votre carte d'information de l'électeur;
- en consultant le Service d'information à l'électeur d'Élections Canada <https://www.elections.ca/scripts/vis/FindED?L=f&PAGEID=20²>

✓ Déterminez les heures d'ouverture de votre bureau de vote le jour des élections.

- Terre-Neuve – de 8 h 30 à 20 h 30.
- Atlantique – de 8 h 30 à 20 h 30.
- Est – de 9 h 30 à 21 h 30.
- Central – de 8 h 30 à 20 h 30.
- Montagne – de 7 h 30 à 19 h 30.
- Pacifique – de 7 h à 19 h.

✓ Parlez à votre employeur et fixez un moment pour voter.

- Demandez à parler à votre employeur ou à votre gestionnaire.
- Soyez prêt et ayez une copie de votre horaire, de la *Loi électorale du Canada* et des options pour aller voter.
- Les employeurs doivent accorder aux employés admissibles trois heures consécutives pour leur permettre de voter. Soyez ouvert aux suggestions de votre employeur, la *Loi électorale du Canada* lui permet de déterminer les trois heures consécutives que vous, en tant qu'employé, pouvez prendre.

✓ Planifiez votre vote.

- Renseignez-vous sur les partis politiques et les candidat(e)s qui se présentent dans votre circonscription locale.
- Comparez la position de chaque parti politique et des candidat(e)s sur les enjeux qui vous tiennent le plus à cœur.
- Faites votre jugement, demandez-vous « qui me représentera le mieux, moi et ma communauté? »



2 <https://www.elections.ca/scripts/vis/FindED?L=f&PAGEID=20>



UN JOUR AVANT LES ÉLECTIONS

- ✓ Organisez votre preuve d'identité et d'adresse. Voici quelques exemples de documents acceptés :³

- Carte de membre de la bande
- Passeport canadien
- Permis de conduire.
- Carte de statut indien
- Facture de services publics
- Propriété du véhicule
- Carte d'information de l'électeur

- ✓ Déterminez comment vous allez vous rendre à votre bureau de vote, quelles options de transport sont disponibles pour vous?

- À pied
- Faire du vélo
- Transport en commun (c.-à-d. bus, train, taxi)
- Conduire ou covoiturage

LE JOUR DES ÉLECTIONS

- ✓ Rendez-vous à votre bureau de vote où un travailleur électoral vous accueillera et vous dirigera vers un(e) agent(e) électoral(e) pour l'enregistrement.

³ [Une liste des pièces d'identité acceptées peut être trouvée dans notre Guide de vote pour la 45e élection générale.](#)

- ✓ Fournissez votre identité et votre adresse au Bureau des élections, cela peut être fait de trois façons :

- Option 1:** Présentez une pièce d'identité (émise par un gouvernement fédéral, provincial, territorial ou local).
- Option 2:** Affichez deux prix d'identité, les deux doivent comporter votre nom et au moins l'un d'eux doit comporter votre adresse actuelle.
- Option 3:** Déclarez votre identité et votre adresse par écrit et faites-vous recommander par quelqu'un qui vous connaît.

- ✓ Recevez votre bulletin de vote du bureau des élections et emportez-le derrière l'écran de vote. Élections Canada aura tout le matériel et les fournitures dont vous aurez besoin le jour de l'élection.

- ✓ Marquez correctement votre bulletin de vote en sélectionnant votre candidat(e) préféré(e). Selon Élections Canada les bulletins de vote correctement marqués seront acceptés si :

- Le bulletin est marqué dans un seul espace circulaire à droite du candidat.
- Le bulletin est marqué d'un « X » ou d'une autre marque faite avec n'importe quel instrument d'écriture
- Le guichetier s'assure que la marque ou toute autre écriture sur le bulletin n'est pas si distinctive qu'elle pourrait être utilisée pour identifier un(e) électeur/électrice.

- ✓ Après avoir marqué votre bulletin de vote, repliez-le et retournez-le au travailleur électoral. L'agent(e) retirera la languette portant ses initiales et son numéro du bulletin de vote et vous le remettra.

- ✓ Place your ballot in the ballot box.